

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2012

CRÉATION DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT - (N° 433)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
Mme Valter et M. Brottes

ARTICLE 4

À l'alinéa 13, substituer à la première occurrence du mot :

« régionale »

les mots :

« de région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle par rapport à la dénomination existant dans le code de commerce (articles L. 711-6 et suivants) telle qu'elle résulte de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires.